NEW YORK, 12 janvier (IPS) - Avec un nombre record d'élues au Congrès, est-ce enfin l'heure pour les États-Unis de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ? Une coalition d'ONG appelle le Sénat à s'engager.

Les États-Unis figurent toujours, en mauvaise compagnie, parmi les sept pays à n'avoir pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Aujourd'hui, une coalition de plus de 100 ONG pressent le pays d'apposer enfin sa signature sur ce traité historique. Pourquoi aujourd'hui ? Parce que le nombre de femmes élues au Congrès, qui ont pris officiellement leurs fonctions la semaine dernière, a atteint un record lors des élections de novembre.

A ce jour, 187 des 194 pays des Nations Unis ont ratifié la CEDAW qui, « en plus d'être une déclaration internationale des droits des femmes, énonce aussi un programme d'action pour que les États parties garantissent l'exercice de ces droits », comme il est écrit dans la Convention. Les réfractaires sont l'Iran, le Soudan et le Sud-Soudan, la Somalie, Palau, Tonga et les USA, qui sont donc le seul pays occidental à ne pas l'avoir ratifiée.

« Dynamique significative »

« Le 113è Congrès compte le plus grand nombre de femmes au Sénat jamais atteint. Nous pensons que c'est une occasion sans précédent pour avancer sur la CEDAW et les droits des femmes », souligne June Zeitlin. Cette responsable de l'ONG Leadership Conference on Civil and Human Rights observe que le Sénat US a souvent su dépasser les clivages partisans, notamment sur les questions relatives aux femmes.

C'est la Leadership Conference on Civil and Human Rights, en compagnie de GlobalSolutions.org, qui supervise cette nouvelle campagne pour la ratification du traité. Dans une lettre adressée la semaine dernière aux sénateurs, la coalition souligne que le nombre record de sénatrices doit permettre d'alimenter la dynamique en vue de la ratification, qui a par ailleurs le soutien du président Barack Obama. Cette campagne s'accompagne d'une pétition.

Dans sa lettre, la coalition d'ONG rappelle que lors des précédentes sessions du Congrès, le comité des Affaires étrangères du Sénat a mené à plusieurs reprises des auditions sur la CEDAW et en a tiré des rapports bipartisans en faveur de la ratification du traité. Mais qu'elle n'a jamais été soumise au vote des sénateurs. L'approbation de la Convention nécessite le vote des deux tiers des 100 membres du Sénat. Selon les archives de la Chambre, les sénateurs ont approuvé plus de 1 500 traités et n'en ont rejeté que 21 au cours des 200 dernières années.

« Le nombre record de femmes qui siégeront au 113e Congrès crée une dynamique significative pour permettre aux États-Unis de renforcer leur leadership mondial sur les sujets

relatifs aux droits des femmes », écrit la coalition.

ONU Femmes fait patte de velours

La promotion et le contrôle du respect de la CEDAW fait partie du mandat d'ONU Femmes. Sa vice-présidente, Lakshmi Puri, sollicitée par IPS, souligne que « la convention et son comité de supervision jouent un rôle vital dans notre ambition d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et pour parvenir à l'égalité des sexes », et dit espérer que de nouveaux pays ratifieront le traité. Lakshmi Puri refuse toutefois de jeter la pierre aux États-Unis, dont elle salue les politiques et les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. « ONU Femmes entend poursuivre son partenariat fort avec le gouvernement des États-Unis pour améliorer la vie des femmes et des filles partout dans le monde », assure-t-elle.

C'est en 1979 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la CEDAW. Tous les pays qui l'ont ratifié sont tenus de mettre en pratique ses dispositions. En 1982, l'Assemblée générale a mis en place un comité, composé de 23 experts sur les questions de droits des femmes, chargé de contrôler les progrès dans la mise en œuvre du traité et d'examiner les rapports nationaux.

La CEDAW a d'ores et déjà permis d'améliorer la situation des femmes et des filles dans le monde, tout particulièrement parce qu'elle appuie les efforts de la société civile pour inciter les gouvernements à respecter les droits des femmes, à adopter des politiques contre le trafic sexuel ou les violence domestiques ; promouvoir l'accès des filles à l'éducation et la formation ; leur assurer le droit de vote ; mettre un terme aux mariages forcés ou précoces; sécuriser le droit à l'héritage ; ou assurer le droit à travailler sans subir de discrimination.

(FIN/IPS/2013)